

Réseau départemental
ESPACES NATURELS SENSIBLES



PROCEDURE DE LABELLISATION EN ESPACES NATURELS SENSIBLES



L'AIDE FINANCIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

La politique ENS est financée par la **part départementale de la taxe d'aménagement** qui est exclusivement affectée à cette politique (article L331-1 du Code de l'urbanisme).

En Haute-Garonne, le soutien financier proposé aux porteurs de projets est encadré via un **règlement départemental d'intervention financière** spécifique à cette politique.

Vous êtes
un particulier, une commune, un établissement public de coopération intercommunale, une association...

Vous avez
la maîtrise foncière d'un espace naturel remarquable.

Vous souhaitez
être accompagné dans la préservation et la valorisation de cet espace.

Rejoignez le réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles



Contact :
05 34 33 48 21
ens@cd31.fr
Plus d'infos sur
haute-garonne.fr et
data.haute-garonne.fr



création n° impression CD31/21/09/5839

Credits photos & illustrations : @Cd31 / @A. Ramon / @C. Bresson / @E. Mathieu

Ne pas jeter sur la voie publique.



La protection de la biodiversité nous concerne toutes et tous. Il y a urgence à agir individuellement et collectivement ! Depuis 2017, le Conseil départemental a placé la préservation et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles au cœur d'un plan environnement auquel il a déjà consacré 150 millions d'euros.

Concrètement, le Conseil départemental apporte une aide technique et financière à toutes celles et tous ceux qui s'engagent en Haute-Garonne sur le terrain ou pédagogiquement en faveur de notre patrimoine naturel. Ces aides peuvent porter sur des sujets variés de manière à s'adapter aux besoins des territoires : biodiversité, paysage, espaces agricoles, éco-tourisme, accueil du public.

Préservés et entretenus, ces Espaces Naturels Sensibles sont répartis sur l'ensemble du territoire et pour la plupart ouverts au public. Chacun d'eux représente pour la Haute-Garonne une niche écologique remarquable où toutes et tous nous pouvons être au plus proche d'une nature riche et préservée.

Nous avons tant de richesses naturelles en Haute-Garonne. Plus que jamais, le Conseil départemental s'engage à vos côtés pour en préserver et en apprécier toute sa diversité.

Georges Méric
Président du Conseil départemental



Préserver la diversité des espèces animales et végétales, c'est protéger notre environnement du quotidien, c'est préserver les capacités d'adaptation et c'est aussi préserver le "Droit à la Nature" pour chacun et pour les générations à venir. En quelques années le Conseil Départemental a déjà protégé plus de 3000 ha classés Espaces Naturels Sensibles où la biodiversité est préservée et où, aussi elle est "donnée à voir" pour le plus grand plaisir et l'éducation à l'environnement de tous. Il faut aller beaucoup plus loin. Nous devons avoir collectivement l'ambition de protéger partout de grands et de petits espaces. A chacun d'identifier ces espaces, de les signaler et de s'engager, avec l'appui du conseil départemental, dans leur protection et leur mise en valeur.

Jean-Michel Fabre
Transition écologique, Mobilités douces, Logement, Habitat



LA POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES

La loi du 18 juillet 1985 et l'article L113-8 du code de l'urbanisme attribuent aux Conseils départementaux la compétence pour mener une politique de protection, de valorisation et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Définition :

Les ENS sont des sites naturels fragiles voire menacés, qui présentent un intérêt écologique fort devant être préservé et qui constituent des lieux de découverte de la biodiversité.

Objectifs :

- **Préserver** les espèces, les milieux naturels et les fonctionnalités écologiques des écosystèmes.
- **Sensibiliser** quant à la richesse et à l'importance de la biodiversité.

UN RESEAU D'ACTEURS POUR PRESERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITE EN HAUTE-GARONNE

Lorsqu'il s'est engagé dans cette politique volontariste en 2015, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a choisi de préserver et de valoriser le patrimoine naturel du territoire avec l'aide de porteurs de projets locaux.

Ce réseau se compose de 2 grands types d'ENS :

- les sites **sous maîtrise d'ouvrage départementale**, propriétés du Département,
- les sites d'**initiatives territoriales** qui appartiennent à des communes, des intercommunalités, des associations ou des propriétaires privés...

UNE DIVERSITE DE MILIEUX NATURELS

Afin de rendre compte de la diversité des milieux naturels de Haute-Garonne, le Conseil départemental a choisi de classer les ENS du réseau en fonction du milieu naturel dominant de chaque site. Cette classification simplifiée ne correspond pas aux modèles scientifiques usuels mais permet de percevoir la richesse naturelle de ce territoire.



milieu boisé



milieu ouvert



milieu aquatique



milieu minéral



ZOOM SUR... LES ZONES HUMIDES

En 2016, avec l'appui de l'association Nature en Occitanie et du bureau d'étude Ecotone, le Conseil départemental achève l'**inventaire départemental des zones humides**.

En 2020, afin de tenter d'enrayer la disparition de ces milieux si particuliers, le Conseil départemental a décidé de créer un **Conservatoire départemental des Zones humides (CDZH)**.

Plus d'infos sur haute-garonne.fr